|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Nouveau-Brunswick | 54e | 3e | Discours sur le Budget | 04-05-2001 | Dennis Furlong | Ministre de la Santé et du Mieux-être | PL |

*(Traduction française suite au texte en anglais)*

**Department of Health and Wellness**

**Hon. Mr. Furlong**, after all items under the Department of Health and Wellness had been presented:

I am proud this morning to give the estimates for the Department of Health and Wellness for the fiscal year 2001- 02.

**Mrs. Mersereau**: Would you give us a copy, please?

**Hon. Mr. Furlong**: They are on the way.

Again, I am proud to be here this morning to present the estimates for the Department of Health and Wellness for the fiscal year 2001-02.

Je suis fier de présenter le budget principal parce que le gouvernement a tenu sa promesse d’augmenter le financement de la santé chaque année de son mandat.

I say I am proud to present these estimates because the government has kept its promise to increase funding for health in each and every year of its mandate. I am honoured to be Minister of Health and Wellness in a government which does not just talk the talk, but which

walks the walk. Last year, the government increased expenditures on health by $87 million over the previous year. This year, we are making an additional investment of $82 million. This will bring expenditures on health for government as a whole to a record $1.683 billion.

That is a 22.4% increase over the amount the previous government budgeted for health in 1999-2000. The government’s continued commitment to health care means that this year, my department will spend more on the hospital system, on the Prescription Drug Program, and on the ambulance services system.

However, we realize that money alone will not ensure the sustainability of our health care system. We must also reform the system, to provide better access for all New Brunswickers and to ensure that the system is patient-focused and community-based. The Premier’s Health Quality Council was established to move us in that direction. We look forward to the report that the council will soon be making, just as we look forward to receiving the report and recommendations of the Select Committee on Health Care with respect to a wellness strategy for New Brunswick. You know that we received that just in the last several days.

I am proud of our government’s efforts to make sure that New Brunswickers have the health care they need. I am sad to say the federal government has not yet taken the same kind of action. We tried to convince our national government that it must put more money into

the Canada Health and Social Transfer and bring it back to the 1994-95 funding level immediately. Unfortunately, the federal government will not bring funding back to that level until 2004-05. While health care is our priority, it does not seem to be nearly as important to our federal counterparts. I am sure that this is obvious to the people of New Brunswick.

I applaud the Minister of Finance, and I congratulate him on delivering this government’s second consecutive balanced budget. With so many competing interests, he has again shown that he can balance the priorities of New Brunswickers with the need to be fiscally responsible. He has crafted a budget that meets the social needs of our province and keeps us economically competitive. Through you, Mr. Chairman, I say to the minister: well done.

The total budget for the Department of Health for 2001-02 is $1.324 billion. That is a 10.8% increase over the 2000-01 budget of 1.2 billion.

Grâce à cette augmentation, nous pourrons investir des sommes significatives dans les trois secteurs importants, qui sont les services hospitaliers, les médicaments sur ordonnance et les services d’ambulance.

As a result of this budget increase, we will make large investments in three important areas: hospital services, prescription drugs, and ambulance services.

According to Canadian Institute for Health Information figures, New Brunswick ranks third in public sector per capita spending for hospital services. This year, the province will provide an additional $75.1 million toward hospital services. This represents a 10.9% increase over what was provided in the budget estimates of April 2000. As well as providing resources for the negotiated salary increases for nurses, this additional funding will provide financial relief to hospital corporations with respect to their current deficits. We will work in collaboration with the hospital system in identifying and managing the pressure points that may be present due to technological advances and increasing population needs.

We face many challenges with respect to the improvement of buildings and the updating of hospital equipment. We are meeting those needs as quickly and as fairly as we can. This year, we will spend $6.9 million on capital improvements and renovations to hospitals. We will allocate $2.5 million for capital equipment for hospitals. In our last budget, we allocated $3.3 million to improve and expand magnetic resonance imaging services for New Brunswickers. This budget contains funds to complete that program. I am pleased to tell the House that

the fixed-unit MRI service in Region 1 (South-East) began in August 2000. The fixed MRI unit in Region 1 (Beauséjour) is scheduled to be in service this coming fall. The fixed MRI unit at the Saint John Regional Hospital should begin operation later this year. A mobile

unit began operating between Regions 3 and 4 in June of 1999, and I am confident that the mobile MRI service for Regions 5, 6, and 7 will be in place later this year. Once all MRI services become operational throughout the province, the department will be spending approximately $5 million annually to cover the operational costs of this service.

Voilà un autre exemple éloquent de notre engagement continu visant à mettre en place un système de soins de santé communautaire axé sur les malades pour servir la population du Nouveau-Brunswick. This is just another example of how we have met our commitment to patient-focused, community-based health care for the people of New Brunswick.

I am sure New Brunswickers will be pleased to hear that we will be hiring more rehabilitation specialists. In response to the ongoing need and demand for rehabilitation services, my department will spend $500 000 to create 10 new rehabilitation resource positions. Specialists

like audiologists, occupational therapists, physiotherapists, and speech language pathologists will fill these positions. They will be integrated into our rehabilitation services system, which serves the acute and community sectors.

The role of the province’s ambulance service is to give high-quality prehospital care to people throughout New Brunswick. Each year, more than 1 130 professional ambulance personnel provide between 60 000 and 65 000 services to New Brunswickers. These services

include air, land, and dispatch operations. To ensure that the high quality of these services continues, my department is increasing the budget of this service to $35.2 million. That represents an increase of $3.5 million over last year’s funding. The new funds will be used to continue the orderly replacement of the ambulance fleet. Thirty vehicles, or 24% of the fleet, will be replaced on an annual basis. I am also very pleased to note the next increase in the

budget of my department. In *New Vision New Brunswick*, this government said it would work closely with the nursing profession to develop a comprehensive, long-term nursing resource plan, to ensure that we will have enough nurses to meet the health care needs of New Brunswickers in the future.

The government is allocating $8.1 million over the next three years to implement a Nursing Resource Strategy for New Brunswick. The strategy we have developed reflects the discussions I have had with, and the advice I have been given by, nursing organizations. In the 2001-02 fiscal year, my department will spend $1.8 million on its implementation. We are taking the lead to make sure that we have enough nurses to care for New Brunswickers, now and in the future. Training new nurses to come into the system is one part of making sure we will have the nurses we need in the future, but it is only one part of the solution. The other is to make sure we keep the nurses we have by offering them a quality work life. Our new Nursing Resource Strategy addresses both these issues. It is designed to increase the number of nurses in New Brunswick, to keep nurses in the province, and to improve workforce planning.

The action plan for this year, Year One of our strategy, addresses the issues that nurses singled out as most important to them. It contains four measures to increase the number of nurses and nursing assistants in New Brunswick, two actions directed at keeping nurses in

the province, and a major initiative to improve workforce planning. In Years Two and Three of our strategy, we will add a bursary program for student nurses who choose hard-torecruit

areas of nursing as their practice. We will introduce a new job evaluation system for nurses and will renew orientation programs for new staff.

Finalement, nous améliorerons l’utilisation des travailleurs de la santé au moyen de la planification intégrée des ressources.

Finally, we will improve the use of health care workers through integrated resource planning.

With the cooperation of the Department of Training and Employment Development, we are beginning immediately a summer employment program for second- and third-year student nurses. My department will spend a total of $270 000 on this program this summer. During this fiscal year, we will introduce a program to reimburse tuition for refresher programs for nurses and registered nursing assistants who wish to reenter the workforce. We will invest $55 000 in preparing nurses for reentry into the workforce.

We will increase the number of full-time, permanent nursing positions in New Brunswick by supporting the switch from casual hours and part-time positions to fulltime positions. We will work with employers to implement this program, and we will spend $562 500 on it.

To keep nurses in New Brunswick, my department is providing funding for the setup of the New Brunswick Critical Care Nursing Program. This is the first step in improving funding for continuing education for nurses. My department will provide half a million dollars for

the introduction of this program. To improve workforce planning, we will hire a nursing

resource advisor to oversee our nursing resource plan and to make sure that we will have the nursing resources we will need in the future. We will also update the Nursing Service and Resource Management Plan and review the use, skills, and mix of nursing service providers. We have allocated $225 000 for these actions. I have every confidence that this strategy will be very successful in attracting nurses and keeping them in New Brunswick. That has certainly been the case with the Physician Recruitment and Retention Plan that we introduced last year. Since we introduced the Physician Recruitment and Retention Plan, 52 new physicians have taken advantage of the location grants that the government is offering to physicians who set up practice in New Brunswick.

I also want to set the record straight concerning the movement of physicians in New Brunswick. I know the people of New Brunswick have been led to believe that physicians are moving away from the province in droves. That has, of course, created anxiety for people.

Therefore, I want to try to ease the concern I know people are feeling by telling them that the number of physicians coming to New Brunswick is far greater than the number of physicians leaving. There will always be some physicians who will leave for other positions. That is normal in any profession, but over the last five years, we have seen a steady increase in the number of physicians in New Brunswick. This past year, we gained 26 physicians over last year. Our Physician Recruitment and Retention Plan is working and is helping us to ensure that New Brunswickers have access to the medical services they need.

In our efforts to provide New Brunswick families with access to family physicians, we are allocating 36 general practitioner positions to hospital corporations, to meet the need for family physicians in the urban areas of the province. At the average practice size of 2 000

patients, this will add service to 72 000 people, which is 10% of the population of New Brunswick. On the basis of demonstrated need, these new family doctor positions have been allocated to the regions as follows: Region 1 (Beauséjour) has been allocated 4 positions;

Region 1 (South-East) has been allocated 5 positions; 8 positions will go to Region 2 and 7 to Region 3; Regions 5 and 7 have been allocated 3 positions each; and Region 6 receives 6.

On May 1, my department will increase the New Brunswick Prescription Drug Program dispensing fee.

Currently, there is a sliding scale from $7.40 to $160 per prescription, based on the cost of the product being dispensed. The fee will be increased by $1, which will bring the sliding scale to a range of $8.40 to $161. This is the first time this dispensing fee has been increased since 1997. This department will spend $2.1 million on this increase. This year, my department will increase the budget for the New Brunswick Prescription Drug Program by 24.5%.

New Brunswickers are caring people, and I am sure they will be pleased to know that the Department of Health and Wellness has budgeted $90 million to make sure that New Brunswickers who cannot afford to get their prescription drugs will, indeed, get those drugs.

While the number of people using the New Brunswick Prescription Drug Program has decreased, the cost of the program has increased due to an increase of approximately 17% in the cost of these drugs. In 1999-2000, the cost of the prescription drugs was $65.2 million, and in 2000-01, the cost was $76.1 million.

Efforts will continue to focus on steady improvement to

the mental health system.

Bien que le Nouveau-Brunswick jouisse d’une reconnaissance étendue de ses réalisations jusqu’à maintenant quant à sa réforme du secteur de la santé mentale, le travail n’est pas encore terminé.

While New Brunswick enjoys widespread recognition for accomplishments to date in mental health reform, our task is not yet complete.

Having successfully completed two emergency room psychiatric nursing pilot programs at the Moncton Hospital and at the Doctor Georges L. Dumont Hospital, we will be providing permanent funding to these programs, to ensure a more timely response to people who present at the emergency room in extreme emotional distress. This program allows for a timely response to psychiatric emergencies, maximizes the utilization of community resources, and reduces inappropriate hospitalization. In our province, there is a group of persons with serious and persistent mental illness in the community who require, in addition to core health and social service programs, short-term enhanced supports and intervention.

Over half a million dollars will be available to community mental health services to ensure that responsive and appropriate services are available to this population. To improve access to mental health services in rural areas, we will provide additional resources to community

mental health workers, to enable professional staff to reach areas that are more rural. In conclusion, this outlines some of the important steps my department will be taking in this fiscal year to improve health care for New Brunswickers. Like the many steps we took last year, I believe they will help us reach our goal of ensuring that New Brunswickers receive the

right care, in the right place, at the right time, and at a cost that the people of New Brunswick can afford. My department is committed to the health and well-being of New Brunswickers. Our vision is healthy people and healthy communities, working together. This government

is committed to renewing health care and to putting patients first in our health care system.

The Premier’s Health Quality Council is working with my department to improve access to health care for all New Brunswickers by looking at the organization of our health care system. The Premier’s Health Quality Council will soon release a discussion paper that will

propose a blueprint for our future health care system. My department looks forward to the council’s report and to working with the council to implement a new vision for health care.

We also look forward to the report of the legislative Select Committee on Health Care, which we had last week. It will guide us in the development of an overall wellness strategy to help New Brunswickers live healthier and longer lives, combat disease, and stay healthier longer.

As the Premier and the Minister of Finance have said so many times, we must manage smarter so that we can balance the budget and plan for the future. The challenges and pressures we face in the health care system are not unique to New Brunswick. Governments and health care administrators across the country and throughout the world are facing the same issues.

However, despite the problems, we have one of the best health care systems in the world. My department is working hard to ensure that we can continue to provide quality health care, now and in the future. I congratulate all the people in the department on the effort they have

put into this budget and into providing quality services for the people of New Brunswick. Working together, we can overcome the threats to our health care system and make it more patient-focused and community-based in the future.

**TRADUCTION EN FRANÇAIS**

**Comité des subsides**

(**Le président** de la Chambre quitte le fauteuil, et la Chambre se forme en Comité des subsides.

**M. Bernard** prend le fauteuil au bureau du comité et met à l’étude les prévisions budgétaires du ministère de la Santé et du Mieux-être.)

**Ministère de la Santé et du Mieux-être L’hon. M. Furlong,** à l’appel de tous les crédits du ministère de la Santé et du Mieux-être :

Je suis fier de présenter ce matin les prévisions budgétaires du ministère de la Santé et du Mieux-être pour l’année financière 2001-2002.

**M Mersereau** : Pourrions-nous avoir un exemplaire, s’il vous plaît?

**L’hon. M. Furlong** : Les exemplaires s’en viennent.

Je suis fier, je le répète, de présenter à la Chambre ce matin les prévisions budgétaires du ministère de la Santé et du Mieux-être pour l’année financière 2001-2002.

I am proud to present these main estimates, because the government has kept its promise to increase health funding in each year of its mandate.

Je dis que je suis fier de présenter le budget principal parce que le gouvernement a tenu sa promesse d’augmenter le financement de la santé chaque année de son mandat. C’est un honneur pour moi d’être ministre de la Santé et du Mieux-être dans un gouvernement qui

passe de la parole aux actes. L’année dernière, le gouvernement a augmenté de 87 millions, par rapport à l’année précédente, les dépenses au chapitre de la santé. Cette année, nous investissons 82 millions additionnels. Cela portera l’ensemble des dépenses du gouvernement

en matière de santé à un montant record de 1,683 milliard. Cela représente une augmentation de 22,4 % par rapport au montant budgété par le gouvernement précédent pour la santé en 1999-2000.

L’engagement continu du gouvernement à l’égard des soins de santé se traduit par le fait que, cette année, mon ministère dépensera davantage pour le réseau hospitalier, pour le Programme de médicaments sur ordonnance et pour le système de services d’ambulance.

Cependant, nous sommes conscients que l’argent seul ne suffira pas à assurer la viabilité de notre système de soins de santé. Nous devons aussi réformer le système, afin de le rendre plus accessible à tous les gens du Nouveau-Brunswick et de nous assurer qu’il met l’accent sur les malades et qu’il est axé sur la collectivité. Le Conseil du premier ministre en matière de qualité de la santé a été constitué pour nous orienter dans une telle direction. Nous avons hâte de prendre connaissance du rapport que le conseil présentera bientôt, tout comme nous avons hâte de recevoir le rapport et les recommandations du Comité spécial des soins de santé relativement à une stratégie de mieux-être pour le Nouveau-Brunswick. Vous savez que nous avons reçu ceux-ci au cours des derniers jours.

Je suis fier des efforts de notre gouvernement pour nous assurer que les gens du Nouveau-Brunswick ont les soins de santé dont ils ont besoin. Cela me rend triste de dire que le gouvernement fédéral n’a pas encore déployé le même genre d’efforts. Nous avons essayé de

convaincre notre gouvernement national de mettre plus d’argent dans le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux afin de ramener immédiatement celui-ci au niveau de financement de 1994-1995. Malheureusement, le gouvernement fédéral ne rétablira

pas ce niveau de financement avant 2004-2005. Les soins de santé sont notre priorité, mais ceux-ci semblent loin d’être aussi importants pour nos homologues fédéraux. Je suis sûr que c’est évident pour les gens du Nouveau-Brunswick.

J’applaudis le ministre des Finances et je le félicite d’avoir établi le second budget équilibré consécutif du gouvernement actuel. Compte tenu du grand nombre d’intérêts conflictuels, le ministre a encore une fois fait la preuve qu’il peut maintenir un équilibre entre les priorités

des gens du Nouveau-Brunswick et la nécessité d’être responsable sur le plan financier. Il a élaboré un budget qui répond aux besoins sociaux de notre province et qui maintient notre compétitivité concurrentielle.

Par votre entremise, Monsieur le président, je dis au ministre qu’il a accompli du bon travail.

Le budget total du ministère de la Santé pour 2001-2002 est de 1,324 milliard. Cela représente une augmentation de 10,8 % par rapport au budget de 1,2 milliard de 2000-2001.

As a result of this budget increase, we will be able to make significant investments in three important sectors: hospital services, prescription drugs, and ambulance services.

L’augmentation budgétaire nous permettra de faire d’importants investissements dans trois secteurs d’importance : les services hospitaliers, les médicaments sur ordonnance et les services d’ambulance. D’après les chiffres de l’Institut canadien d’information sur la santé, le Nouveau-Brunswick occupe le troisième rang en ce qui concerne les dépenses publiques par personne au chapitre des services hospitaliers. Cette année, la province consacrera 75,1 millions additionnels aux services hospitaliers. Cela représente une augmentation de 10,9 % par rapport aux prévisions budgétaires d’avril 2000. En plus de servir à payer les augmentations salariales négociées du personnel infirmier, les fonds additionnels aideront les corporations hospitalières à atténuer leurs déficits courants. Nous travaillerons en collaboration avec le système hospitalier de façon à cerner et à gérer les difficultés que peuvent entraîner les progrès technologiques et l’augmentation des besoins de la population. Nous avons de nombreux défis à relever en ce qui concerne l’amélioration des édifices et la modernisation du matériel hospitalier. Nous répondons aux besoins le plus rapidement et du mieux que nous pouvons. Cette année, nous dépenserons 6,9 millions pour l’amélioration

des immobilisations et la rénovation des hôpitaux. Nous affecterons 2,5 millions aux biens d’équipement pour les hôpitaux.

Dans notre dernier budget, nous avons affecté 3,3 millions à l’amélioration et à l’expansion des services d’imagerie par résonance magnétique pour les gens du Nouveau-Brunswick. Le présent budget contient des fonds pour compléter le programme. J’ai le plaisir de dire à la Chambre que l’appareil fixe d’IRM de la région 1 (sud-est) est en fonction depuis août 2000. L’appareil fixe d’IRM de la région 1 (Beauséjour) devrait entrer en service cet automne. L’appareil fixe d’IRM de l’Hôpital régional de Saint-Jean devrait entrer en service plus tard cette année. Les régions 3 et 4 se partagent un appareil mobile depuis juin 1999, et je suis

convaincu que l’appareil mobile pour les régions 5, 6 et 7 entrera en service plus tard cette année. Une fois tous les services d’IRM pleinement opérationnels dans l’ensemble de la province, le ministère dépensera environ 5 millions de dollars annuellement pour couvrir les

coûts de fonctionnement de ceux-ci.

This is just another fine example of our continued commitment to put in place a patient-focused, community-based health care for system to serve New Brunswickers.

Voilà un autre exemple éloquent de la réalisation de notre engagement à assurer à la population du Nouveau-Brunswick un système de soins de santé communautaire axé sur les malades.

Je suis sûr que les gens du Nouveau-Brunswick seront contents d’apprendre que nous recruterons davantage de spécialistes en réadaptation. Afin de satisfaire à la demande et aux besoins constants en matière de services de réadaptation, mon ministère dépensera 500 000 $

pour créer 10 nouveaux postes de personnes-ressources en réadaptation. Il s’agira de postes de spécialistes tels que des audiologistes, des ergothérapeutes, des physiothérapeutes et des orthophonistes. Les spécialistes seront intégrés à notre système de services de réadaptation

du secteur des soins actifs et du secteur des soins communautaires. Le rôle des services d’ambulance de la province est de fournir des soins préhospitaliers de grande qualité aux

gens de partout au Nouveau-Brunswick. Chaque année, plus de 1 130 ambulancières et ambulanciers professionnels dispensent entre 60 000 et 65 000 services à des gens du Nouveau-Brunswick. Il s’agit de services d’ambulance terrestres et aériens et de services d’aiguillage.

Pour assurer le maintien du niveau élevé de qualité de ces services, mon ministère augmente le budget de ceux-ci, le faisant passer à 35,2 millions de dollars. Cela représente une augmentation de 3,5 millions par rapport au financement de l’année dernière. Les nouveaux

fonds serviront à poursuivre le remplacement systématique du parc d’ambulances ; 30 véhicules, soit 24 % du parc, seront remplacés annuellement. J’ai également le grand plaisir de faire part de l’augmentation budgétaire suivante de mon ministère. Dans *Nouvelle Vision Nouveau-Brunswick,* le gouvernement actuel a indiqué qu’il travaillerait en étroite collaboration avec les représentants de la profession infirmière à l’élaboration d’un plan global à long terme de ressources infirmières afin de faire en sorte que nous ayons suffisamment d’infirmières et d’infirmiers pour répondre aux besoins futurs des gens du Nouveau-Brunswick en matière de soins de santé. Le gouvernement consacrera 8,1 millions de dollars au cours des trois prochaines années à la mise en œuvre d’une Stratégie en matière de ressources infirmières pour le Nouveau-Brunswick. La stratégie que nous avons élaborée est le fruit des discussions que j’ai eues avec les organisations infirmières et des conseils que

m’ont dispensés celles-ci. Au cours de l’année financière 2001-2002, mon ministère consacrera 1,8 million à la mise en œuvre de cette stratégie. Nous assurons le leadership nécessaire pour faire en sorte qu’il y ait suffisamment de personnel infirmier pour dispenser des soins aux gens du Nouveau-Brunswick, aujourd’hui et dans l’avenir. Former de nouveaux

infirmiers et infirmières aux fins de leur intégration au système est un moyen pour nous assurer d’avoir le personnel infirmier dont nous aurons besoin dans l’avenir, mais il ne s’agit que d’un élément de la solution. L’autre élément consiste à nous assurer de garder le

personnel infirmier que nous avons en lui offrant une vie professionnelle de qualité. Notre nouvelle Stratégie en matière de ressources infirmières englobe les deux éléments. Elle est conçue pour accroître le nombre d’infirmières et d’infirmiers au Nouveau-Brunswick, pour

garder le personnel infirmier dans la province et pour améliorer la planification des effectifs.

Le plan d’action pour cette année, la première année de notre stratégie, vise les questions que le personnel infirmier a désignées comme étant les plus importantes pour lui. Il prévoit quatre mesures pour accroître l’effectif infirmier et l’effectif infirmier auxiliaire au Nouveau-Brunswick, deux mesures visant à garder les infirmières et infirmiers dans la province et une initiative d’envergure pour améliorer la planification des effectifs. Au cours de la deuxième et de la troisième années de notre stratégie, nous ajouterons un programme de bourses d’études pour les étudiants et étudiantes en sciences infirmières qui choisissent d’exercer dans des

secteurs de soins infirmiers où le recrutement est difficile. Nous mettrons en place un nouveau système d’évaluation des tâches infirmières et nous renouvellerons les programmes d’orientation pour les nouveaux membres du personnel.

Finally, we will improve the use of health care workers through integrated resource planning.

Finalement, nous améliorerons l’utilisation des travailleurs de la santé au moyen de la planification intégrée des ressources.

Avec la coopération du ministère de la Formation et du Développement de l’emploi, nous commençons immédiatement un programme d’emplois d’été pour les étudiants et étudiantes de deuxième et de troisième années en sciences infirmières. Mon ministère consacrera au

total 270 000 $ à ce programme cet été. Au cours de la présente année financière, nous mettrons en œuvre un programme de remboursement des frais de scolarité pour les cours de recyclage à l’intention des infirmières et infirmiers et des infirmières et infirmiers auxiliaires immatriculés qui désirent réintégrer le marché du travail. Nous investirons 55 000 $ pour préparer les infirmières et infirmiers à réintégrer le marché du travail.

Nous augmenterons le nombre de postes permanents à temps plein en soins infirmiers au Nouveau-Brunswick en favorisant la conversion des postes occasionnels et à temps partiel en postes à temps plein. Nous travaillerons avec les employeurs à la mise en œuvre d’un tel

programme, auquel nous consacrerons 562 500 $. Afin de garder le personnel infirmier au Nouveau-Brunswick, mon ministère versera des fonds pour la mise en œuvre du Programme de soins infirmiers critiques du Nouveau-Brunswick. Il s’agit de la première étape de l’amélioration du financement de la formation professionnelle continue du personnel infirmier. Mon ministère fournira un demi-million de dollars pour la mise en place du programme. Afin d’améliorer la planification des effectifs, nous engagerons un conseiller en ressources infirmières qui sera chargé de coordonner de notre plan en matière de ressources infirmières et de s’assurer que nous aurons les ressources infirmières nécessaires dans l’avenir. En outre, nous mettrons à jour le Plan de gestion des ressources et des services infirmiers et nous examinerons l’utilisation, les compétences et la composition des fournisseurs de services infirmiers. Nous avons affecté 225 000 $ aux mesures en question. Je suis convaincu que la stratégie sera couronnée de succès en ce qui a trait au recrutement et au maintien du personnel infirmier au Nouveau-Brunswick. Cela a certainement été le cas avec le Plan de recrutement et de maintien des ressources médicales que nous avons mis en œuvre l’année dernière. Depuis notre mise en œuvre du Plan de recrutement et de maintien

des ressources médicales, 52 nouveaux médecins ont profité des subventions d’emplacement offertes par le gouvernement aux médecins qui viennent exercer au Nouveau-Brunswick.

Je veux aussi clarifier la situation en ce qui a trait au mouvement des médecins au Nouveau-Brunswick. Je sais qu’il a été laissé entendre à la population du Nouveau-Brunswick que les médecins quittent la province en grand nombre. Cela a naturellement créé de l’anxiété chez les gens. Par conséquent, sachant que les gens se préoccupent, je tiens à tenter de les rassurer en précisant que le nombre de médecins qui viennent s’installer dans la province est beaucoup plus important que le nombre de médecins qui quittent le Nouveau-Brunswick.

Il y aura toujours des médecins qui accepteront de nouveaux postes ailleurs. Cela est tout à fait normal pour n’importe quelle profession, mais, pendant les cinq dernières années, le Nouveau-Brunswick a connu une augmentation régulière du nombre de médecins. Au cours de la dernière année, nous avons ajouté 26 médecins au nombre de l’année précédente. Notre Plan de recrutement et de maintien des ressources médicales porte fruit et il nous aide à garantir l’accès des gens du Nouveau-Brunswick aux soins médicaux dont ils ont besoin. Dans le cadre de nos efforts visant à assurer l’accès des familles néo-brunswickoises aux services des médecins de famille, nous répartirons 36 postes de médecins généralistes entre les corporations hospitalières en vue de répondre à la demande de médecins de famille dans les régions urbaines de la province. Étant donné qu’un cabinet de médecin assure des services à 2 000 personnes en moyenne, la mesure permettra d’assurer des services à 72 000 personnes de plus, soit 10 % de la population du Nouveau-Brunswick. Les nouveaux postes de médecins de famille ont été répartis entre les régions, en fonction des besoins attestés, de la façon suivante : la région 1 (Beauséjour) obtiendra 4 postes : la région 1 (sud-est) obtiendra 5 postes ; 8 postes sont prévus pour la région 2, et 7 postes sont prévus pour la région 3 ; les

régions 5 et 7 obtiendront 3 postes chaque ; la région 6 recevra 6 postes. Le 1 mai, mon ministère augmentera er les frais d’exécution d’ordonnance du Programme de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick. Actuellement, il existe une échelle mobile de 7,40 $ à 160 $ par ordonnance, fondée sur le coût du produit prescrit. Les frais seront augmentés de 1 $, ce qui fera passer l’échelle à une fourchette de 8,40 $ à 161 $. C’est la première augmentation des frais d’exécution d’ordonnance depuis 1997. Le ministère dépensera 2,1 millions de dollars pour cette augmentation. Cette année, mon ministère augmentera de 24,5 % le budget du Programme de médicaments sur ordonnance de 24,5 %.

Les gens du Nouveau-Brunswick sont compatissants, et je suis certain qu’ils seront heureux de savoir que le ministère de la Santé et du Mieux-être a prévu un budget de 90 millions de dollars afin que ceux et celles qui ne peuvent pas payer le coût de leurs médicaments sur ordonnance puissent effectivement se procurer ces médicaments. Bien que le nombre de bénéficiaires du Programme de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick ait diminué, le coût du programme a augmenté en raison d’une augmentation d’environ 17 % du

coût de ces médicaments. En 1999-2000, le coût des médicaments sur ordonnance était de 65,2 millions de dollars et, en 2000-2001, le coût est passé à 76,1 millions de dollars. Les efforts se poursuivront en vue d’améliorer régulièrement le réseau des services de santé mentale.

While New Brunswick enjoys widespread recognition for its accomplishments to date in mental health reform, the task is not yet complete. Bien que le Nouveau-Brunswick jouisse d’une reconnaissance étendue de ses réalisations jusqu’à maintenant quant à sa réforme du secteur de la santé mentale, notre travail n’est pas encore terminé. À la suite de deux programmes pilotes réussis concernant des soins infirmiers psychiatriques d’urgence menés au Moncton Hospital et à l’Hôpital Docteur Georges L. Dumont, nous fournirons un financement permanent à ces programmes afin d’assurer un service plus opportun aux personnes atteintes de troubles émotifs graves qui se présentent aux services d’urgence. Le programme offre des services rapides dans les cas psychiatriques d’urgence, assure une utilisation maximale des ressources communautaires et réduit les cas d’hospitalisation inutile.

Il y a, dans notre province, un groupe de personnes vivant au sein de leurs collectivités respectives qui sont atteintes d’une maladie mentale grave et persistante et qui exigent, en plus des principaux programmes de santé et de services sociaux, d’autres services de soutien et d’intervention à court terme. Plus d’un demi-million de dollars sera affecté aux services de santé mentale communautaires afin d’assurer des services pertinents et adéquats à un tel groupe cible. Pour améliorer l’accès aux services de santé mentale dans les régions rurales,

nous accorderons des ressources additionnelles aux travailleurs de la santé mentale communautaires afin d’aider le personnel professionnel à fournir des services aux régions plus rurales.

En conclusion, cela résume certaines des mesures importantes que mon ministère entreprendra au cours de l’année financière pour améliorer les soins de santé dispensés

à la population néo-brunswickoise. Tout comme les nombreuses mesures que nous avons prises l’année dernière, je pense qu’elles nous aideront à atteindre notre objectif visant à assurer que la population reçoit les bons soins au bon endroit au bon moment et à un coût abordable pour les gens du Nouveau-Brunswick. Mon ministère est déterminé à assurer la santé et le mieux-être de la population du Nouveau-Brunswick. Notre vision vise des gens en santé et des collectivités saines, œuvrant ensemble. Le gouvernement a comme engagement de renouveler les soins de santé et de mettre la priorité sur les malades. Le Conseil du premier ministre en matière de qualité de la santé travaille de concert avec mon ministère en vue

d’améliorer l’accès aux soins de santé pour l’ensemble de la population du Nouveau-Brunswick en examinant la structure de notre système de soins de santé. Le Conseil du premier ministre en matière de qualité de la santé publiera bientôt un document de travail qui proposera un plan d’action pour notre futur système de soins de santé. Mon ministère attend avec impatience le rapport du conseil et de travailler avec celui-ci pour mettre en œuvre une nouvelle vision des soins de santé.

Nous attendons aussi avec impatience le rapport du Comité spécial des soins de santé, de l’Assemblée législative, que nous avons obtenu la semaine dernière. Celui-ci nous guidera dans l’élaboration d’une stratégie globale du mieux-être afin d’aider les gens du Nouveau-

Brunswick à vivre sainement et plus longtemps, à lutter contre la maladie et à rester en santé plus longtemps. Le premier ministre et le ministre des Finances ont affirmé à tellement de reprises que nous devons mieux gérer afin d’équilibrer le budget et de planifier pour l’avenir. Les défis et les pressions qui se présentent à nous dans le système de soins de santé ne sont pas uniques au Nouveau-Brunswick. Les gouvernements et les administrateurs des soins de santé dans l’ensemble du pays et du monde doivent s’attaquer aux mêmes questions. Toutefois, malgré les problèmes, nous avons l’un des meilleurs systèmes de santé du monde. Mon ministère travaille d’arrache-pied en vue de s’assurer que nous pourrons continuer d’offrir des soins de santé de qualité maintenant et dans l’avenir. Je félicite tout le personnel du ministère qui a travaillé à préparer le présent budget et qui dispense des services de qualité à la population du Nouveau-Brunswick. Ensemble, nous pouvons dissiper les menaces à notre système de soins de santé et rendre, pour l’avenir, le système plus communautaire et davantage axé sur les malades.